



Conserver mes droits fondamentaux

Par **yvon**, le **01/09/2008** à **10:55**

Bonjour rnrnMme MrnrnJ'aimerais savoir ci dans les droits fondamentaux on peut cassé un jugement qui sait dérouler il y as 2 ans de cela .Existe t'il des avocats spécialisés dans ce genre de cas ?? et ou peut on trouver un avocat qui serait susceptible de me renseigner ??rnrnMerci

Par **citoyenalpha**, le **02/09/2008** à **14:39**

Bonjourrnrnque considerez vous comme vos droits fondamentaux? Merci de développer votre cas en étant plus précis.rnrnDans l'attente de vous lire.

Par **superve**, le **02/09/2008** à **15:22**

bonjourrnrnA mon humble avis, Yvon souhaite savoir s'il peut exercer un recours quelconque à l'encontre d'une décision de justice rendue il y a deux ans.rnrnPour qu'une réponse vous soit apportée, Yvon, vous devez nous indiquer la nature de la décision, sa qualification, la juridiction qui l'a rendue, sa date ainsi que sa date de signification.rnrnBien cordialement.

Par **superve**, le **02/09/2008** à **17:33**

VOICI LA REPONSE D YVON POSTEE SUR UN NOUVEAU SUJET :rnJe laisse le relais aux

pénalistes ;-)
[citation]
Bonjour
Il y a 4 ans de cela j'ai été jugé à Toulon et pas 2 ans comme je le mentionnais, veuillez excuser cet erreur, pour infraction sexuel ou violent le type de décision : Contradictoire emprisonnement délictuel de deux ans avec sursis et interdiction d'exercer une profession salarié ou bénévole au contact des mineur pendant Dix ANS.
Je voudrais savoir si il existe des Avocats spécialisé qui pourrait m'expliquer la façon de procéder pour "effacer" ce dossier de mon casier judiciaire N°1 le législateur qui a voté cette loi a aussi précisé que l'on pouvait effacer ce document ma demande et motivé par le fait que la personne qui a témoigné n'était pas la Victime.
MERCI
YVON
[/citation]